

Sciences et techniques

**Cave &
Terroir**

Robert J. BOIDRON

Le livre du **pinot noir**



Lavoisier
TEC & DOC

L'œuvre des ampélographes

Dans un premier temps, il nous semble important de rappeler l'œuvre de Louis Levadoux et son apport fondamental pour l'ampélographie.

C'est en 1948, en s'appuyant d'une part sur l'utilisation de l'ampélogométrie proposée par Ravaz (1902), qui développa lui-même une suggestion de Hermann Goethe (1873), et d'autre part en observant la collection de l'École de Montpellier établie par Ravaz selon un classement par régions, que Levadoux formula ses premières hypothèses. Puis en 1954 la découverte des travaux et des écrits de A.M. Negrul, ampélographe soviétique qu'il traduisit, permit à Levadoux de définir de façon synthétique les groupes de cépages selon leur origine géographique.

Louis Levadoux a mené ses propres recherches et observations sur l'ensemble des cépages, et en particulier sur ceux du sud-ouest de la France et sur le pinot. Il fait ainsi souvent référence à ce cépage dans ses articles ou lors de ses conférences entre 1935 et 1961. Visionnaire, il a par ailleurs fait progresser les connaissances de façon considérable sur des aspects essentiels :

- en proposant des explications sur l'origine sauvage des formes autochtones et cultivées de la vigne ;
- en précisant la notion de cépage proprement dite ;
- en participant à une classification des cépages ;
- en contribuant à définir les bases modernes de la sélection variétale.

À partir de 1947, Jean Bisson se forma et œuvra avec lui, à la station INRA de Bordeaux à la Grande Ferrade en Gironde.

Poursuivant dans la même voie que Levadoux, J. Bisson s'est attaché à partir de 1960 à mener à terme les travaux de celui-ci sur la classification des vignes françaises. Par ailleurs, J. Bisson contribua à la sélection clonale du pinot noir et à une meilleure connaissance de ce cépage, par ses travaux conduits en Val de Loire, à la station INRA de Cours-les-Cosne (Nièvre).

Pour ce chapitre, nous avons fait appel aux travaux essentiels de ces deux chercheurs afin de situer le pinot noir au sein d'une classification des cépages. La plupart des citations empruntées à Levadoux sont tirées de son mémoire intitulé *Les populations sauvages et cultivées de Vitis vinifera L.* publié dans les *Annales de l'amélioration des plantes* en 1956 ; celles de J. Bisson entre autres sont issues de ses ouvrages récents : *Vignes et raisins de France* et *Classification des vignes françaises* respectivement parus en 2001 et en 2009.

La classification botanique dont il sera question en détail plus loin « est uniquement basée sur l'anatomie de la plante, essentiellement sur la feuille et son phénotype ». Elle a évolué par la suite suivant les auteurs. Nous avons tenté ici de tenir compte tout à la fois des classifications anciennes, des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles, et des divisions contemporaines auxquelles correspond un classement utilisé par les praticiens aujourd'hui, afin de situer le pinot noir dans l'ensemble que composent les vignes françaises.

Ce chapitre ne serait pas complet sans l'évocation des travaux récents et actuels, ainsi que des avancées spectaculaires acquises récemment dans le domaine du génome de la vigne et plus spécialement concernant le groupe des pinots, cépage largement impliqué comme modèle dans ces démarches. Ces aspects font l'objet d'un chapitre particulier au terme de cette première partie (voir chapitre 5).

Il est prévisible, voire acquis, que les analyses moléculaires pourront apporter des éclaircissements dans ce domaine, et cela très prochainement. L'idéal serait d'établir un lien, une correspondance entre les classes de phénotypes, voire entre les lignées individuelles et les divisions « génomiques », afin que scientifiques d'une part, et praticiens de la sélection et de la culture d'autre part, se rejoignent et puissent travailler avec des repères d'identification qui leur soient communs.

Une classification nouvelle s'appuyant sur un arbre phylogénétique mettant en évidence les liens génomiques existant entre espèces, entre variétés et entre clones devrait être possible à moyen terme à la lumière des progrès actuels réalisés dans ce domaine.

1. Groupes ampélographiques

Le comte Odart, auteur d'une *Ampélographie*²¹ dans laquelle il fait référence au naturaliste espagnol Rojas Clément (1827) avait, dès 1841, imaginé le principe de groupes géographiques après avoir évalué différents systèmes de classement des cépages, pour parvenir à « une division par régions, avec le seul soin de grouper ces cépages par familles²² ».

21. Le comte Odart (1841). *Ampélographie universelle ou Traité des cépages les plus estimés dans tous les vignobles de quelque renom.*

22. Cité par Louis Levadoux (1956). *Les populations sauvages et cultivées de Vitis vinifera L., Annales de l'amélioration des plantes.* p. 91.

Dans la même logique, A.M. Negrul (1946) avait, quant à lui, proposé les notions de proles, sorto-types et sorto-groupes comme cadre de taxonomie. Ces concepts de base ont permis à Levadoux, prolongeant ce travail de classement « de dégager la nature de l'encépagement d'une région donnée et de reconnaître l'existence de groupes bien définis, par exemple celui des noirs avec le pinot, le gamay, le teinturier, les tresseaux dans le Nord-Est, celui des carmenets dans le Sud-Ouest, etc.²³ ».

Selon Negrul, « les proles ne sont pas des sous-espèces au sens botanique, mais le produit de la sélection artificielle par l'homme ; proles en latin signifiant : famille, descendance ». Il ajoute : « chez la vigne comme chez les plantes multipliées végétativement (par boutures), les variétés représentent soit des clones, soit le plus souvent un mélange de clones. Un cépage donné et ses clones apparus par voie gemmaire forment un sorto-groupe, par exemple pinot franc, pinot blanc et pinot gris. Les clones qui composent un sorto-groupe se distinguent généralement par un caractère ou par un petit nombre de caractères. Par conséquent, les sorto-types sont composés de sorto-groupes et de cépages, et les cépages de clones ».

J. Bisson précise quant à lui que « les proles de Negrul sont essentiellement de grands ensembles géographiques de cépages présentant des caractères anatomiques et technologiques généraux communs : taille, forme de la grappe ; volume, forme des baies ; usages dominants des composants de la prole ».

En somme, conclut Levadoux, le sorto-type selon Negrul correspond à notre groupe de cépages dont l'exemple le plus typique est effectivement fourni par le groupe des **noiriens** ; le sorto-type est composé de sorto-groupes, notion qui correspond à la tribu ou famille du comte Odart, et là encore le pinot, *lato sensu*, avec ses nombreuses modifications, fertiles, infertiles, tardives, précoces, noires, blanches, grises, tête de moure, fournit un exemple classique.

Les sorto-types de Negrul ont été renommés « groupes écogéographiques » par Levadoux (1948), puis « écogéogroupes » par Bisson (1995)²⁴.

En 1993 J. Bisson a complété la définition des **sorto-types** établie par Negrul en précisant qu'il s'agit de « groupes étant apparus dans un même milieu géographique et climatique ». Et dans son ouvrage *Classification des vignes françaises*, il décrit ainsi 16 groupes qu'il qualifie d'**écogéogroupes**. Ces groupes recouvrent 200 cépages d'origine autochtone, qu'il rattache chacun à une région géographique, certaines aires se superposant au moins partiellement.

Selon cette classification, le pinot noir appartient donc au sorto-type ou écogéogroupe des noirs bourguignons.

Ce groupe comprend, selon J. Bisson (2009) :

- les pinots (pinot noir et toutes ses formes dérivées) ;
- le gamay (gamay noir à jus blanc) ;
- les gamays teinturiers (gamay de Bouze, gamay de Chaudenay...) ;
- le chardonnay ;

23. *Idem.*

24. Jean Bisson (2009), p. 93.

- le melon ;
- le meunier ;
- d'autres cépages « en voie d'extinction, que l'on peut rencontrer dans de vieilles vignes multicépages du Centre et de l'Est de la France » : le genouillet (environs d'Issoudun dans l'Indre), le gouget (autour de Montluçon dans l'Allier), le gougenot ou franc noir de l'Yonne (dans l'Aube) et le troyen.

Quant au gouais blanc, toujours selon J. Bisson, il est extérieur au groupe des noirsiens et appartient au groupe du même nom, les gouais, groupe qui englobe également le saint Pierre doré, la muscadelle, l'aligoté et le gueuche blanc.

Au dernier rang de la classification, le cépage au sens de Negrul, sens retenu par Levadoux, correspond par exemple au pinot franc noir ou *Späburgunder* des Allemands, « cépage déjà mieux défini, et au sein duquel plusieurs centaines de clones différents ont déjà pu être isolés ».

En termes de classification, le sorto-groupe se compose de différentes tribus : la tribu des pinots, la tribu des gamays, etc.

Parmi la tribu des pinots, outre le pinot noir, seuls le pinot blanc et le pinot gris tiennent une place effective dans certains vignobles comme ceux d'Alsace, d'Afrique du Sud ou d'Oregon. Mais la coloration de la pellicule peut ne pas être le seul caractère distinctif résultant de mutations. Ainsi le pinot noir et le pinot gris sont très différents, ne serait-ce qu'au niveau des vins (figures 2-1 à 2-5) ; de même, les pinots droits se distinguent surtout par le port dressé de leurs rameaux (figure 2-6).

Ainsi, la tribu des pinots est un groupe de cépages différenciés principalement par la couleur de leurs baies (pinot blanc, pinot gris dit « beurot » en Bourgogne, pinot noir, pinot violet, pinot moure dit aussi « tête de nègre », pinot teinturier).



Figure 2-1 Souche de pinot blanc. Collection ATVB Mont Battois, sept. 2010.



Figure 2-2 Souche de pinot gris. Collection ATVB Mont Battois, sept. 2010.



Figure 2-3 Souche et feuille de pinot noir type.



Figure 2-4 Souche de pinot teinturier. À noter le jus coloré des baies (tache de jus sur l'étiquette blanche). Collection ATVB Mont Battois, sept. 2010.



Figure 2-5 Souche de pinot moure. Collection ATVB Mont Battois, sept. 2010.



Figure 2-6 Pinot droit. La Roche-Vineuse, 2005.

Il faut aussi à noter que le meunier ne fait pas partie de la tribu des pinots. Il était déjà considéré comme un cépage différent avant que les analyses génomiques récentes ne viennent confirmer ce fait.

Concernant le pinot moure et le pinot teinturier, ces deux formes ont été de nouveau décrites en 1993 par J. Bisson :

- le pinot teinturier (voir figure 2-4) « possède une baie à jus légèrement coloré type gamay de Bouze et provient d'une mutation régressive observée dans une vigne de pinots noirs par Guicherd en 1896 à Nuits-Saint-Georges » ;
- le pinot moure (voir figure 2-5) « se distingue exclusivement par l'absence de pruine gris bleutée sur les baies du raisin après véraison. Il n'y a pas absence totale de pruine, mais celle-ci donne à la grume l'aspect du fruit de la ronce et une teinte de suie toutefois brillante ».

Enfin, sur la base d'une étude réalisée sur le millésime 1990 (Bisson, 1990, 1993), mettant en comparaison des vins de pinot noir et de pinot teinturier, le chercheur conclut :

- « qu'il existe dans le cépage des formes dont les raisins possèdent primitivement des teneurs différentes en matière colorante ;
- que la vinification et la conservation du vin nivellent ces différences de coloration même sensibles au départ à l'intérieur d'un cépage, comme c'est le cas des formes teinturières. »

Ajoutons que tous les pinots cultivés aujourd’hui ont une couleur peu intense. Ceci fait dire à certains professionnels qu’un apport de pinot teinturier serait bénéfique à ce point de vue. Toutefois le niveau de qualité du teinturier est si médiocre (manque de finesse, tanins grossiers) que la qualité de l’assemblage en sera affaiblie, comme c’est le cas avec l’introduction de vin de la variété alicante Bouschet dans les vins de pinot par exemple.

Le schéma de l’organisation de la classification botanique des *Vitis vinifera*, actualisée et présentée par J. Bisson (2001), permet de synthétiser cet exposé et d’illustrer la place des pinots (tableau 2-1).

Tableau 2-1 Organisation de l’espèce *Vitis vinifera* (d’après J. Bisson, 2001)*.

<i>Vitis vinifera</i> L. (<i>Lambrusques V. silvestris</i> Gmel. et formes cultivées <i>V. sativa</i> D.C.)	
Proles occidentalis Négr. (Europe occidentale)	= Proles définis par Négrul comme des familles, une descendance et comprenant tous les types de cépages de l’Ouest du vieux continent.
↓	
Subproles existantes	
↓	
Sortotypes Négr. ou écogroupe (Levadoux et Bisson)	= Groupes de cépages proches de leur lieu d’origine et ayant évolué dans un même milieu écolo-géographique (semis, métissages, mutations). Le pinot, avec le meunier, le gamay, le chardonnay forment l’écogroupe des noirs bourguignons.
↓	
Sortotypes Négr. ou Tribu (Odart)	= Tribu des pinots, des gamays...
↓	
Cépages et cultivars	= Pinot noir, pinot blanc, P. gris, etc.
↓	
Clones	= Fins, moyens, autres.

*Les données récentes acquises par les analyses du génome ne sont pas comprises dans les grandes lignes de ce classement.

2. La grande famille des pinots

Depuis le poète Eustache Deschamps (vers 1400-1415) qui aurait le premier utilisé le terme de pinot dans ses poèmes (comme nous l’avons vu au premier chapitre), et jusqu’au début des années 1900, le pinot a été le sujet de nombreux écrits de nature très variée : poèmes, publications scientifiques, articles, notices de revues ampélographiques, actes de congrès...

Le pinot a acquis une notoriété telle, à la fin du XIX^e siècle, que la revue *La vigne américaine* – dont l'existence est alors justifiée par l'actualité brûlante de la crise phylloxérique – réserve à ce cépage une rubrique toute spéciale dans ses pages intitulées *Notes d'ampélographie pinophile*. Elle est signée par Adrien Berget, ampélographe érudit originaire de Pontailleur-sur-Saône (Côte-d'Or) qui connaissait bien le cépage.

L'évolution de l'équilibre des différentes formes phénotypiques dans l'encépagement du vignoble de pinots, à partir de la crise phylloxérique et depuis plus d'un siècle, nous conduit à retenir deux types de classifications.

3. Classification botanique du XIX^e siècle

La classification ancienne est proposée dans *l'Ampélographie* de Viala et Vermorel publiée en 1903. Soulignons que la réédition récente de cet ouvrage atteste de son intérêt toujours actuel.

Quatre groupes sont proposés.

- Un **premier groupe** qui comprend le pinot noir type.
- Un **deuxième groupe** qui rassemble les cépages issus du type par variation de couleur et que nous avons évoqués précédemment.
- Le **troisième groupe** réunit les sélections diverses obtenues ou fixées par les vigneron ; elles portent leurs noms ou celui du lieu d'origine de la sélection. Nous pourrions les qualifier aujourd'hui de pinots locaux. Pour la Bourgogne ce sont : pinot (P.) aigret, P. Liébault, P. Renevey, P. Giboudot, P. Giboudot double, lequel est une sélection Mongeard, P. maltais, P. pansiot, P. carnot, P. crépet, P. de Pernand, P. de Coulanges, etc. En Champagne on trouve le plant (Pl.) vert d'Ay, le Pl. Geoffroy, le Pl. d'Ervelon, le Pl. de Trépail, le Pl. de Bouzy, le Pl. vert, le Pl. doré, le Pl. de Saint Thierry, le Pl. de Verzy, etc. La Suisse a également eu ses propres sélections avec le petit bourguignon, le gros bourguignon, le brunlaubler, le bodenseetraube, le pinot de Marienfeld et le pinot du Valais. Toutes ces sélections sont très bien décrites dans *l'Ampélographie* de Viala et Vermorel. Certaines formes ont pu être communes ou identiques aux différents vignobles. Pierre Galet, dans son ouvrage *Cépages et vignobles de France* (Galet, 1990), cite plusieurs dizaines de ces sélections. Il est cependant délicat de faire la part entre les types réellement distincts dans leur phénotype et les dénominations différentes pour un même type, tant les synonymes peuvent être nombreux pour un même plant. Il faut noter que cette liste n'est pas exhaustive. D'autres sélections ont pu être isolées et cultivées dans d'autres régions ou d'autres pays comme l'Alsace, l'Allemagne ou encore l'Italie du Nord, mais on ne parle plus (ou très rarement) de ces sélections de nos jours, surtout depuis l'arrivée des clones par sélection et multiplication. Outre leur intérêt historique, les descriptions dont ces sélections ont été l'objet permettent de

Il y est admis qu'il existe un pinot type et que tous les autres en sont des variations fixées ou des dérivés par voie de semis ou simplement de sélection.

rapprocher certaines d'entre elles de clones sélectionnés récemment dont les caractères phénotypiques sont très ressemblants. Il en est ainsi pour le clone n° 375 et le pinot Giboudot, d'autant que tous les deux ont pour origine commune la région de la Côte chalonnaise en Saône-et-Loire. Ce type de correspondance ne peut toutefois être établi avec certitude par analyse moléculaire que dans la mesure où la forme variétale en question a pu être conservée en l'état, ce qui n'est plus le cas pour la plupart d'entre elles, voire de toutes.

- Enfin le **quatrième groupe** de cette ancienne classification regroupe les pinots précoces. Ils se distinguent des autres par leur feuillage assez découpé, des grappes petites à moyennes et leur époque de maturité. Nous sommes enclins aujourd'hui à les inclure dans le premier groupe, celui de pinot noir type, dans la catégorie pinots fins. Le pinot Pommier (du nom de son obtenteur), issu selon Pulliat d'un croisement réalisé vers 1860 à Limas (Rhône) entre le pinot noir précoce et le précoce de Malingre, peut aussi être rattaché à ce groupe.

Pendant cette classification en quatre groupes n'a plus lieu d'être pour deux raisons. D'une part à cause de la disparition de ces nombreuses formes phénotypiques de cépages dits « locaux » ou de leur dilution dans les populations de clones à la faveur de la reconstitution post-phylloxérique. D'autre part à cause de la perte d'importance, voire de la disparition (en dehors des collections) des variantes colorées (rose, violet, moure, teinturier) à l'exception des pinots gris et pinots blancs.

4. Classification pratique actuelle

La classification actuelle se résume à un groupe exclusif, celui du **pinot noir type** avec ses différentes variantes : pinots fins, pinots moyens, pinots productifs et pinots droits.

Ce dernier groupe fera l'objet d'un développement tout particulier traitant des formes phénotypiques, des exigences écologiques et des aspects cultureux.

5. Origines du cépage

Revenons aux noirs : le nom de noirien « est tiré de la vieille appellation du pinot, noirien ou pinot noirien, s'appliquant plutôt au teinturier, cépage qui appartient également à ce groupe » (Bisson, 2009). On parle aussi de « nigrales » qui signifie « les noirs » en latin.

Selon Louis Levadoux (1956) l'origine des noirs se situerait (simple hypothèse) dans le Nord-Est, et plus précisément d'après Jean Bisson (1993) autour du plateau

de Langres, autrefois riche en vignes sauvages, les lambrusques, d'où ils seraient partis dans différentes directions par les vallées de la Meuse, celle de la Saône et celle de la Seine.

Cette zone, comme le montre la *figure 2-7*, recouvre un grand quart nord-est de la France, allant de la moyenne vallée de la Loire jusqu'en Savoie en passant par l'Auvergne, le Beaujolais et le Lyonnais, et du Bassin parisien à l'Alsace en passant par la Champagne, le tout englobant la Bourgogne élargie et la Franche-Comté.

Quant à l'origine du cépage lui-même et à ses caractéristiques primitives, Louis Levadoux a apporté la démonstration la plus vraisemblable et la plus convaincante jusque-là. Concernant d'abord le fait de considérer comme distinctes les espèces *Vitis vinifera silvestris* et *Vitis vinifera sativa*, il s'appuie sur différents travaux qu'il évoque dans son mémoire (1956) et écrit : « la position taxonomique de *Silvestris* par rapport à *Sativa* est désormais facile à établir, ce n'est ni une espèce ni une sous-espèce, mais l'espèce elle-même dont *Sativa* n'est qu'une collection de clones qui, rendus à l'état sauvage, finiraient par se rapprocher asymptotiquement [...] des formes sauvages ». Autrement dit, l'espèce *Silvestris* comprend entre autres une collection de clones qui forme *Sativa* et dont le pinot serait issu. Il émet ensuite l'hypothèse d'une transformation du cépage pinot, par évolution.

Les noirsiens couvrent ainsi la plus vaste étendue d'une aire d'origine et d'extension culturelle d'un écogroupe parmi toutes les zones géographico-ampélographiques françaises (Bisson, 2009).

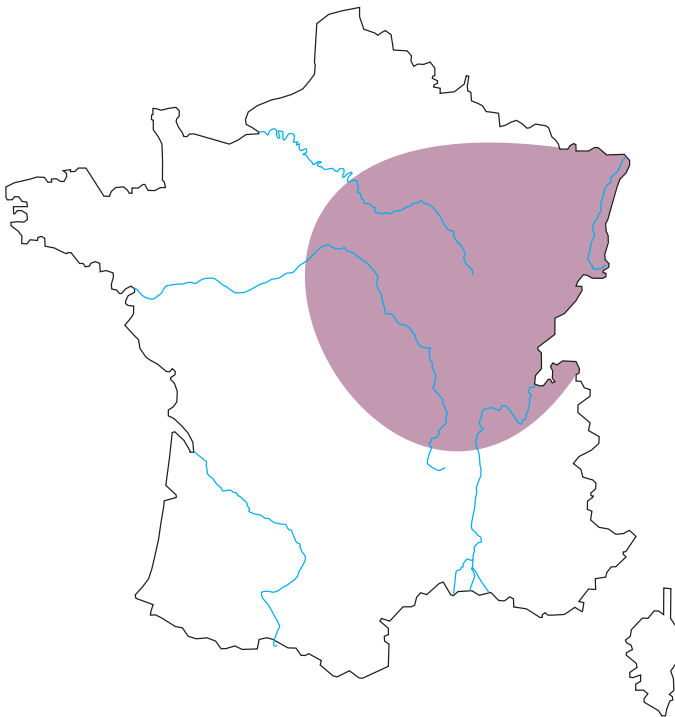


Figure 2-7 Schéma de l'aire géographique des noirsiens (d'après J. Bisson, 2001).

Le livre du **pinot noir**

Le livre Que ce soit grâce aux grands crus de vins rouges de Bourgogne ou aux vins effervescents de Champagne, la réputation du pinot noir se mesure à l'échelle internationale. Les vins de pinot noir tiennent une des premières places parmi les plus appréciés au monde pour leur finesse, leur délicatesse et leurs arômes complexes et subtils.

Cépage historique de Bourgogne, le pinot noir a conquis de nouveaux territoires et il est aujourd'hui cultivé dans de nombreux pays. La sélection et le développement d'une variété étonnamment grande de clones permettent d'obtenir les meilleurs vins là où les terroirs (sous-sol, sol, climat) lui sont le mieux adaptés.

Le livre du pinot noir, véritable encyclopédie illustrée de plus de 150 photos en couleurs, présente une revue complète des aspects propres à ce cépage :

- son histoire, de la période gallo-romaine à nos jours
- sa place dans la classification botanique
- ses caractéristiques ampélographiques et culturelles
- les travaux de sélection clonale et les particularités génétiques du cépage qui en font un modèle pour l'étude du génome de la vigne
- son implantation et son développement géographique en France et dans le monde.

Le public Étudiants, chercheurs, ingénieurs, œnologues, viticulteurs, pépiniéristes, et tous les amateurs de bons et grands vins.

L'auteur **Robert J. Boidron**, ingénieur agronome, a été responsable du Service viticole de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire puis directeur de l'ENTAV (Établissement national technique pour l'amélioration de la viticulture) et d'ENTAV International. Il a initié et mis en place la marque ENTAV-INRA®.